



Demande d'explication écrite

Par **secretméd**, le **20/02/2009** à **11:21**

Bonjour,

Mon responsable me demande de remplir un volet de "demande d'explication écrite" et de lui remettre dans les 6 jours. J'ai prévenu mon responsable avant ma prise de service que j'aurai du retard. Je suis arrivé au travail avec 2 heures de retard. En fait il considère mon retard comme une absence puisque je n'ai pas d'arrêt de travail et que je ne peux pas poser 1/2 congé pour une absence de 2 heures. Alors je voulais savoir en quoi m'implique cette demande d'explication écrite ? C'est la première fois que je suis confrontée à cette situation, peut-t-on refuser cette méthode ? Pouvez-vous m'en dire plus au sujet de ce formulaire de "demande d'explication écrite" ??

Merci à ceux qui pourront me répondre.

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **13:07**

Bonjour,

Oui, cette demande est légale et elle permet de justifier une absence entre autre.

Il faut simplement que vous justifiez votre retard de deux heures, donc en donner le motif, et bien préciser que vous aviez averti votre responsable.

Mais, attention au motif qui ne serait pas accepté par le responsable. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous êtes arrivé deux heures en retard ?

Nous pourrions vous aider plus utilement. Cordialement

Par **secretméd**, le **20/02/2009** à **14:04**

Merci beaucoup pour votre rapidité de réponse,

En fait il s'agit d'un retard dû à des courbatures dans les jambes (à cause de la musculation pratiquée à très forte dose). Au réveil je n'arrivais pas à me déplacer, j'ai donc dû aller jusqu'à la pharmacie en marchant très très lentement pour prendre des décontractants musculaires qui font effet en environ 30 minutes.

Je n'ai pas préféré aller voir un médecin puisque mes jours de maladie ne sont pas payés et sachant que les médicaments font très bien effet.

Je pense que la sanction sera évidemment un décompte de ces deux heures sur mon salaire ??

Mon employeur peut-il aller plus loin et considérer cela comme une absence injustifiée ?

encore une question : je dois rendre ce document dans les 6 jours à partir du moment où il m'a été remis (aujourd'hui), dois-je inclure le week-end dans ces 6 jours.

En vous remerciant des précisions que vous pourrez apporter.

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **14:39**

Bonjour,

Puisque le document vous a été remis aujourd'hui, rendez-le lundi ou mardi car vous avez tout le week end pour le rédiger. Je pense, effectivement, que le samedi et le dimanche sont compris dans les six jours. Donc, là pas de problème. Ne le remettez pas en retard. Evitons les difficultés.

Pour le motif "courbatures à cause de la muscu à haute dose", je ne suis pas sûre que ça plaise au responsable.....

Il serait plus judicieux de noter un motif de santé :

Cher Monsieur,

Suite à mon retard de deux heures, sur mon lieu de travail le je vous indique que j'ai eu des problèmes très importants aux jambes dès la veille. Malgré la prise de calmants au coucher, il m'a été très difficile de me lever, les crampes ne me permettant pas de marcher.

Après une autre prise de médicaments décontractants et après vous avoir informé que je serai en retard, dès que mon état s'est amélioré, je me suis présenté à mon travail.

Dans l'espoir que vous admettez que mon absence n'est pas fantaisiste,

Je vous prie de croire etc.....

Ce n'est qu'une ébauche de réponse. Vous saurez certainement la modifier.
Cordialement

Par **secretméd**, le **20/02/2009** à **15:19**

Je vous remercie de votre aide,

Je la trouve très bien cette explication et je n'aurai pas fait mieux !

Savez-vous s'il y a un nombre butoire de demande de ce type dans une carrière qui conduirait à d'autres mesures ?

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **15:24**

Bonjour,

Cette demande d'explications sera, bien évidemment, dans votre dossier et il est préférable d'éviter d'en recevoir encore.

Lisez votre Convention Collective et le Règlement Intérieur qui prévoient certainement le cas.
Cordialement

Par **Marion2**, le **20/02/2009** à **18:22**

Bonjour,

A mon avis, l'idéal serait d'aller voir un médecin et de lui demander un certificat médical, parce que si vous parlez de crampes dans votre demande d'explications, ça ne fait pas très sérieux.

Consultez votre médecin, expliquez lui ce qui vous est arrivé, il vous fera un certificat médical que l'employeur ne pourra discuter.

Cordialement.

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **18:38**

Bonjour,

Ahh avec un certificat médical, comme dit Laure, c'est incontournable en principe.

Cordialement

Par **secretméd**, le **23/02/2009** à **13:51**

D'accord,

je vous remercie beaucoup pour vos lumières, et la découverte de ce site est un vrai plaisir.

Bonne continuation à vous deux.